ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 51694

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les inquiétudes ressenties par l'Union française des centres de vacances et de loisirs, section Loire, sur les dispositions mises en place pour le projet de loi de finances pour 2005 concernant le tourisme. En effet, au titre VI (subventions d'investissement accordées par l'État), la ligne 66-03-30 qui concerne le « programme de consolidation des hébergements de tourisme social » n'est plus abondée, en autorisations de programme alors qu'elle disposait, en 2004, d'une dotation de 3 415 millions d'euros. Si cette disposition était maintenue, elle serait dramatique pour le secteur du tourisme social car cette aide de l'État, outre son importance propre, est celle qui déclenche les aides des collectivités territoriales. S'il n'y avait plus de plan d'aide à la rénovation du patrimoine, le risque serait très réel que ce secteur soit amené à fermer des équipements, avec toutes les conséquences que cela entraînerait sur l'emploi et sur l'activité locale. Par ailleurs, s'il était amené à réaliser des rénovations par les seuls recours à l'emprunt, ce serait sa politique tarifaire qui s'en trouverait très gravement affectée et l'impact sur les prix pratiqués serait d'au moins 10 %, cela au détriment, bien sûr, des usagers les plus modestes. Cette mesure semble d'autant plus choquante à ces professionnels qu'elle semble en opposition avec l'attention que les pouvoirs publics disent porter, à juste titre, à l'objectif de dimension sociale du tourisme et d'accès aux vacances pour tous. Sur Rhône-Alpes, il reste à ce jour un réinvestissement à l'horizon 2010 de 95,3 millions d'euros hors taxes portant sur 87 projets. La décision prise par l'État de ne plus doter la ligne de consolidation des hébergements du tourisme social serait catastrophique pour l'emploi, l'aménagement du territoire et l'économie locale. Il le remercie, en conséquence, de bien vouloir lui préciser les orientations qu'entend prendre son ministère sur ce point précis.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement soucieux que l'action de 1'État en matière de tourisme social puisse se maintenir et se développer dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, pour répondre aux préoccupations des professionnels du secteur relayées par l'honorable parlementaire la question soulevée a été évoquée dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de loi de finances pour 2005, et pu trouver une solution satisfaisante dans le cadre du projet de loi de finances rectificative. Le ministère délégué au tourisme recherche actuellement avec le ministère délégué au budget et à la réforme de l'État une solution qui permette de dégager des moyens de financement de manière à répondre aux attentes existantes en la matière.

Données clés

Auteur : M. Gilles Artigues
Circonscription : Loire (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51694
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : équipement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE51694

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9129
Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9211